



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-773

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation

Départementale de Paris

75-2024-12-16-00003 - Arrêté n°2024-DD75-030 portant modification du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) (3 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2024-12-13-00010 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des **??** membres du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International » (1 page)

Page 7

75-2024-12-13-00011 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des **??** membres du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International » (1 page)

Page 9

75-2024-12-13-00012 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des **??** représentants du directeur général de l'Assistance publique -- hôpitaux de Paris au sein du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International » (1 page)

Page 11

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2024-12-09-00014 - Arrêté portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein de l'unité départementale de Paris de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Île-de-France (2 pages)

Page 13

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2024-12-16-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2024-10-17-00003 fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes agréés dans le département de Paris (2 pages)

Page 16

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2024-12-16-00003

Arrêté n°2024-DD75-030 portant modification
du conseil de surveillance du Centre hospitalier
universitaire Assistance Publique - Hôpitaux de
Paris (AP-HP)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-DD75-030

portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°DS 105/2024 du 25 juin 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** Les arrêtés n°DOS-2022/3144, n°2023-DD75-001, n°2023-DD75-006, n°2023-DD75-061, n°2024-DD75-008 et n°2024-DD75-013 portant modification de la composition du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** Le courrier de Monsieur Anthony THOMAS en date du 5 décembre 2024, informant de sa démission du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Le 2° de l'article 2 de l'arrêté n°2024-DD75-013 du 20 juin 2024 est modifié comme suit :
- Monsieur Bruno HOSZMAN, cadre supérieur de santé, représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

ARTICLE 2 :

Suite à ces modifications, le Conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, est composé des membres ayant voix délibérative suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris ;
- Madame Anne-Claire BOUX, représentante du Conseil de Paris ;
- Monsieur Patrick OLLIER, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du ressort de l'établissement (pour l'AP-HP : Métropole du Grand Paris)
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine principal département d'origine des patients autres que le département siège de l'établissement
- Monsieur Vincent ROGER, représentant du Conseil Régional Ile-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Monsieur Bruno HOSZMAN, cadre supérieur de santé, représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Professeur Antoine PELISSOLO et Monsieur le Docteur Christophe TRIVALLE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Olivier YOUINOU et Madame Nathalie MARCHAND, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Madame le Docteur Michèle GRANIER et Madame le Docteur Marie-Laure ALBY, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- Monsieur Alain OLYMPIE et Madame Suzette FERNANDES, représentants des usagers désignés par le préfet d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Monsieur Laurent EL GHOZI, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de Paris.

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 16 décembre 2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
Le Directeur de la Délégation
départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-12-13-00010

Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des membres du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International »

**DIRECTION
GENERALE
DE L'AP-HP**
55 Bd Diderot
CS 22305
75610 PARIS Cedex 12

Paris, le 13 décembre 2024

Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des membres du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International »

Nicolas Revei
Directeur général
nicolas.revei@aphp.fr

Affaire suivie par :

Florence VEBER
Directrice
Direction
des Relations Internationales

Le directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris
Vu le code de la santé publique et notamment son article R. 6145-80
Vu l'acte constitutif de la filiale « AP-HP International et notamment son article 25
Vu les statuts de la filiale « AP-HP International et notamment son article 11

ARRETE :

Article 1^{er} :

L'Associé Unique décide de renouveler pour une durée de (3) trois années, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme membre du Conseil de surveillance, la personne suivante :

Monsieur Lionel Zinsou-Derlin, né le 23 octobre 1954 à Paris (14^{ème}), de nationalité française, demeurant 284 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 13 octobre 2024

Le Directeur Général de l'AP-HP

SIGNÉ

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-12-13-00011

Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des membres du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International »

**DIRECTION
GENERALE
DE L'AP-HP**

55 Bd Diderot
CS 22305
75610 PARIS Cedex 12

Paris, le 13 décembre 2024

**Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des
membres du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International »**

Nicolas Revei
Directeur général
nicolas.revei@aphp.fr

Le directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris
Vu le code de la santé publique et notamment son article R. 6145-80
Vu l'acte constitutif de la filiale « AP-HP International et notamment son article 25
Vu les statuts de la filiale « AP-HP International et notamment son article 11

Affaire suivie par :
Florence VEBER
Directrice
Direction des Relations
Internationales

ARRETE :

Article 1^{er} :

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée de (3) trois années, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme membre du Conseil de surveillance, la personne suivante :

Madame Marianne Kermoal épouse Berthomé, née le 13 mai 1978 à SAINT-BRIEUC, de nationalité française, demeurant 54, rue Boissonade, 75014 PARIS.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 13 octobre 2024

Le Directeur Général de l'AP-HP

SIGNÉ

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-12-13-00012

Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des représentants du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris au sein du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International »

**DIRECTION
GENERALE
DE L'AP-HP**
55 Bd Diderot
CS 22305
75610 PARIS Cedex 12

Paris, le 13 décembre 2024

**Arrêté modifiant l'arrêté directeur du 15 décembre 2016 relatif à la nomination des
représentants du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris au sein
du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International »**

Nicolas Revei
Directeur général
nicolas.revei@aphp.fr

Le directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris
Vu le code de la santé publique et notamment son article R. 6145-80
Vu les statuts de la filiale « AP-HP International » et notamment son article 11

Affaire suivie par :

Florence VEBER
Directrice
Direction des Relations
Internationales

ARRETE :

Article 1er :

L'article 1er de l'arrêté directeur du 15 décembre 2016, modifié le 27 janvier 2022, relatif à la nomination des représentants du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris au sein du Conseil de surveillance de la filiale « AP-HP International » est ainsi modifié :

Au lieu de « Stéphanie DECOOPMAN, directrice générale adjointe », lire : « Etienne GAYAT, directeur général adjoint »

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 13 octobre 2024

Le Directeur Général de l'AP-HP

SIGNÉ

Nicolas REVEL

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

75-2024-12-09-00014

Arrêté portant composition de la formation
spécialisée en matière de santé, de sécurité et de
conditions de travail instituée au sein de l'unité
départementale de Paris de la Direction
régionale et interdépartementale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités de la
région Île-de-France

**Arrêté n°
portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de
conditions de travail instituée au sein de l'unité départementale de Paris de la Direction
régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de
la région Île-de-France**

Le directeur de l'unité départementale,

VU le code de la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 24, 25 et 31 ;

VU l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'article 16 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif à la création de formations spécialisées de site ou de service ;

VU le pastillage des résultats du scrutin du comité social d'administration de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile de France, organisé du 1^{er} au 8 décembre 2022 proclamés le 9 décembre 2022.

Article 1 :

Sont désignés représentants des personnels de la formation spécialisée de site au sein de l'unité départementale de Paris de la DRIEETS :

ORGANISATION SYNDICALE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UFSE-CGT FSE- SNUTEFE SUD SOLIDAIRES	Stéphane LAGARDE	Aude CHARCOSSET
	Flora DURAND	Yann BURDIN
	Christelle GLEMET	Mourad ABDELGHANI
	Caroline MORIO	Sophie POULET
CFDT	Lionel GOMES	Eric FRAISE
UNSA Fonction Publique	Arsène CREANTOR	Aurore PORVIE

Article 2 :

Assistent de droit à la formation spécialisée de l'unité départementale de Paris :

- Le médecin de prévention,
- L'inspecteur de santé et de sécurité,
- L'assistant de prévention.

Article 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 09 décembre 2024.

Article 4 :

Le directeur de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'information administrative de la préfecture de Paris.

Fait à Paris le 09 décembre 2024
Le directeur de l'unité départementale de Paris



Jean-François DALVAI
Directeur Départemental

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2024-12-16-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2024-10-17-00003
fixant la liste des médecins spécialistes et
généralistes agréés dans le département de Paris

Délégation départementale de Paris
Pôle Ville Hôpital

**Arrêté n°
Modifiant l'arrêté n° 75-2024-10-17-00003
fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes
agréés dans le département de Paris**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2024-10-17-00003, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Paris ;

Considérant les demandes d'agrément des médecins mentionnés suivants : Dr David AZERARD - Généraliste ; Dr Jean-Pierre TORDJMAN – Généraliste ; Dr Olivier-Jacques BOCRIE-JEANTET – Généraliste ; Dr Pierre LOULERGUE – Généraliste ;

Considérant le changement d'adresse du Docteur Michaël SFEZ – du 11 Chaussée de la Muette – 75016 Paris au 241, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris ;

Considérant le changement de numéro de téléphone du Docteur JOLY Laurence – Service de médecine statutaire de la ville de Paris – 7 rue Watt – 75013 Paris qui était le 06 61 65 49 30 et qui sera le suivant : 01 56 95 21 69 ;

Considérant la demande de radiation du Docteur Jacques YACOUBOVITCH – 72 boulevard Davout 75020 Paris ;

Considérant la demande de radiation du Docteur François MENARD – 22, rue Duroc 75007 Paris ;

Considérant les avis demandés, aux syndicats départementaux des médecins comme rendus ;

Considérant les avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Paris en date du 24 septembre 2024, le 19 novembre 2024, concernant ces médecins ;

Sur proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 75-2024-10-17-00003, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de Paris est modifié comme suit :

Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 16 décembre 2024
Pour Le préfet de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris, et par délégation le sous-préfet
Directeur adjoint du Cabinet

SIGNÉ

Marc ZARROUATI